

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CARMIGNAC Yannick (*suppléant*), CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DOTTIN Alain (*suppléant*), DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

Conseillers d'agglomération - absents

KERROGUES Joanne ; LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	73
Procurations	08
Votants	81
Absents	04

DEL2026-06-229

HABITAT : FINANCEMENT DES DOSSIERS HABITAT INDIGNE DANS LE CADRE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu le Règlement Général de l'Agence nationale de l'habitat (RGA) ;

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2024-2029, co-signé par le Préfet des Côtes d'Armor et par le président du Conseil départemental des Côtes d'Armor le 4 juillet 2024 ;

Vu la délibération DEL2025-03-069 du Conseil d'agglomération en date du 25 mars 2025 approuvant le Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029 ;

Vu la convention de Pacte Territorial France Rénov' signée entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'ANAH le 5 mai 2025 ;

Vu la convention de cadrage du service public de la rénovation de l'habitat conclue entre l'ANAH, l'Etat et le Conseil Régional le 16 juin 2025 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 13 avril du Conseil départemental autorisant le Président du Département à signer la convention volet 3 du Pacte Territorial pour la prise en charge de la lutte contre l'habitat indigne ;

Vu le projet de convention « Volet accompagnement pour les travaux de rénovation de l'habitat indigne 2026-2029 » ;

Vu le projet d'avenant au Pacte Territorial France Rénov' ;

Considérant la compétence de Guingamp-Paimpol Agglomération en matière d'amélioration du parc privé et son engagement en faveur de l'accompagnement des ménages via le Point Info Habitat ;

Considérant l'adoption du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029, visant à structurer l'accompagnement des propriétaires et à mobiliser les financements de l'Agence nationale de l'habitat ;

Considérant la nécessité de poursuivre et renforcer l'action publique en matière de lutte contre l'habitat indigne sur le territoire communautaire ;

Considérant l'implication du Conseil départemental des Côtes d'Armor dans ce domaine, au titre de sa compétence sociale, et sa proposition de reconduire un programme d'intérêt général dédié ;

Considérant l'intérêt de confier au Conseil départemental l'accompagnement des propriétaires occupants en situation d'habitat indigne, dans une logique de complémentarité avec les dispositifs communautaires existants ;

Considérant que cette organisation permet de maintenir les aides communautaires aux travaux tout en optimisant l'ingénierie d'accompagnement des ménages ;

Considérant la nécessité de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention dédiée et d'adapter en conséquence le Pacte Territorial France Rénov' ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le projet de convention « Volet accompagnement pour les travaux de rénovation de l'habitat indigne 2026-2029 » à intervenir entre Guingamp-Paimpol Agglomération, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), telle qu'annexée à la présente délibération.
- Approuve le projet d'avenant n°1 au Pacte Territorial France Rénov, tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Guillaume LOUIS